

3° Les calomnies et les médisances.

4° La violence et les menaces, qui sont un attentat à la liberté des autres.

5° L'ivrognerie, qui empêche de donner son suffrage en homme raisonnable, et qui est quelquefois la cause de batailles sanglantes

6° La vente de son vote, qui est une trahison contre le bien public, un déshonneur pour celui qui fait ce marché, une preuve qu'il est indigne du droit de vote, un péché mortel de sa nature, dont il faut se confesser avec une contrition sincère, si on a eu le malheur de trafiquer de son vote comme d'un objet négociable.

7° L'engagement de *ne pas aller voter*, en retour d'une certaine somme d'argent, ce qui est une véritable trahison. Car on favorise indirectement un candidat en qui l'on n'a pas confiance, et on prive de son vote un homme que l'on en croit digne. Il n'est pas nécessaire de rappeler que c'est une faute d'engager quelqu'un à faire ce que les lois ou sa conscience lui défendent, et que Dieu jugera un jour les candidats, les électeurs, et tous ceux qui prennent part aux élections.

Changements Ecclésiastiques

Le Rév. M. L.-O. Moisan, curé de Saint-Narcisse, a été transféré à la cure de Saint-Bernard.

Le Rév. M. Fort. Rouleau est nommé curé de Saint-Narcisse.

Le Rév. M. L. Dion est nommé vicaire à Sillery.

Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII au cardinal Bausa, archevêque de Florence

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons trouvé une nouvelle preuve de votre dévouement et de votre respect pour ce Siège apostolique dans la lettre que vous Nous avez adressée, au mois d'août dernier, pour Nous transmettre les vœux d'un certain nombre de fidèles qui souhaitent que la dévotion pratiquée, sous le titre de la Sainte-Famille, envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Vierge Marie et saint Joseph qui formèrent sa famille, soit élevée dans l'Eglise à un degré de culte plus haut, et pour demander sur cette affaire, comme on doit dans les causes graves intéressant la foi et la discipline, la pensée et le jugement de ce Siège Apostolique. Appréciant hautement votre acte de déférence et de prudence, Nous avons